

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2021/107

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Membres absents : 8

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Pascale PUY, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Karine CAROLA, Yves ESCAPE, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Nicolas OLIVE, Laurence BARBERA, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Bertille MARTY.

Absents excusés ayant donnés pouvoir : Jean TELASCO (pouvoir à Jeanine VIDAL), Catherine MIFFRE (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Marc BILLES (pouvoir à Yves ESCAPE), Françoise CAMPREDON (pouvoir à Pascale PUY), FALZON Christian (pouvoir à Xavier ROCA)

Absents excusés : Christelle LEBOEUF, Yannick COSTA, Evelyne SARRAZIN

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA

Date de la convocation : 26/11/2021

MOTION DE SOUTIEN A LA BRESSOLA EN FAVEUR DU
PROJET DE COLLEGE-LYCEE AU SEIN DU MONASTERE
SAINTE CLAIRE

RAPPORTEUR : Karine CAROLA

Mme CAROLA donne lecture d'un courrier de l'association la Bressola concernant le projet de collège-lycée en catalan au sein du monastère Sainte Claire dans le quartier du Vernet à Perpignan.

Elle informe que la municipalité de Perpignan a décidé de préempter ce bien, hypothéquant ainsi le projet mené par la Bressola. Cette dernière souhaite donc engager des actions légales afin de poursuivre ce projet de collège-lycée.

Dans le but d'appuyer la démarche, elle propose aux élus de voter une motion de soutien à la Bressola en faveur de ce projet de collège-lycée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **SOUTIEN** l'association la Bressola en faveur du projet de collège-lycée au sein du monastère Sainte Claire dans le quartier du Vernet à Perpignan.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique